



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 72336

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Espagne. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance d'une carte nationale d'identité est payante en Espagne. Actuellement, les droits à payer sont de : 6,44 euros pour la première délivrance ou pour une nouvelle émission en cas d'expiration de validité (avec possibilité d'anticiper la demande de renouvellement dans le trimestre précédant l'expiration), y compris en cas de perte, de vol ou de détérioration ; 11,68 euros pour une nouvelle émission si la carte nationale d'identité est valide pour encore au moins un trimestre, y compris en cas de perte, de vol ou de détérioration ; la délivrance de ce document est gratuite en cas de modifications à apporter aux données personnelles.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72336

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7767

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9944